



## ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

### **Le Maire de la Commune de SAINT-JULIEN-des-LANDES ;**

- VU** la demande en date du 13 mai 2026 par laquelle M. Vincent THOUZEAU représentant le cabinet THOUZEAU-LEGAL Géomètres Experts demeurant 11 boulevard Arago 85100 Les Sables d'Olonne demande L'ALIGNEMENT des parcelles cadastrées A 1370 et A 1502 juxtant voie communale de la Mouzinière, à Saint Julien des Landes
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, ,
- VU** le règlement général de voirie n°27/64 du 29/12/1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
- VU** l'état des lieux,
- VU** le procès-verbal établi suite au bornage du 13 mai 2026.

## A R R E T E

### **ARTICLE 1 - Alignement.**

L'alignement de la voie sus mentionnée est défini par la ligne matérialisant la limite fixée par le plan de bornage élaboré par le cabinet THOUZEAU-LEGAL Géomètre Expert et annexé à cet arrêté.

### **ARTICLE 2 - Responsabilité.**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### **ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

### **ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Fait à Saint Julien des Landes, le 19 mai 2026

Le Maire  
Nadia REMAUD



### **ANNEXES : Plan de l'alignement**

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES dans les deux mois à compter de sa notification.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la commune ci-dessus désignée.



Vu pour être annexé  
à mon arrêté n° 12026-D48-AL  
en date du 19.05.2026.....

*Emaud*

Le Maire,  
Nadia RETAULT



**PLAN D'ALIGNEMENT ET DIVISION**  
**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DES-LANDES**  
Lieu-dit "La Mouzinière" - Cadastre section A  
**Projet de déclassement de chemin communal**

**SELAUX THOUZEAU-LEGAL**  
11, boulevard Ange  
49100 LES BAISSES D'OLONNE  
Tél. 02 51 96 11 61  
sealx@stjulien-landes.com

Date : 13/05/2026  
Modif. :  
Mise à jour :

Paramètre R0F-03-CC1P  
(Niveau de NGF TERIA)

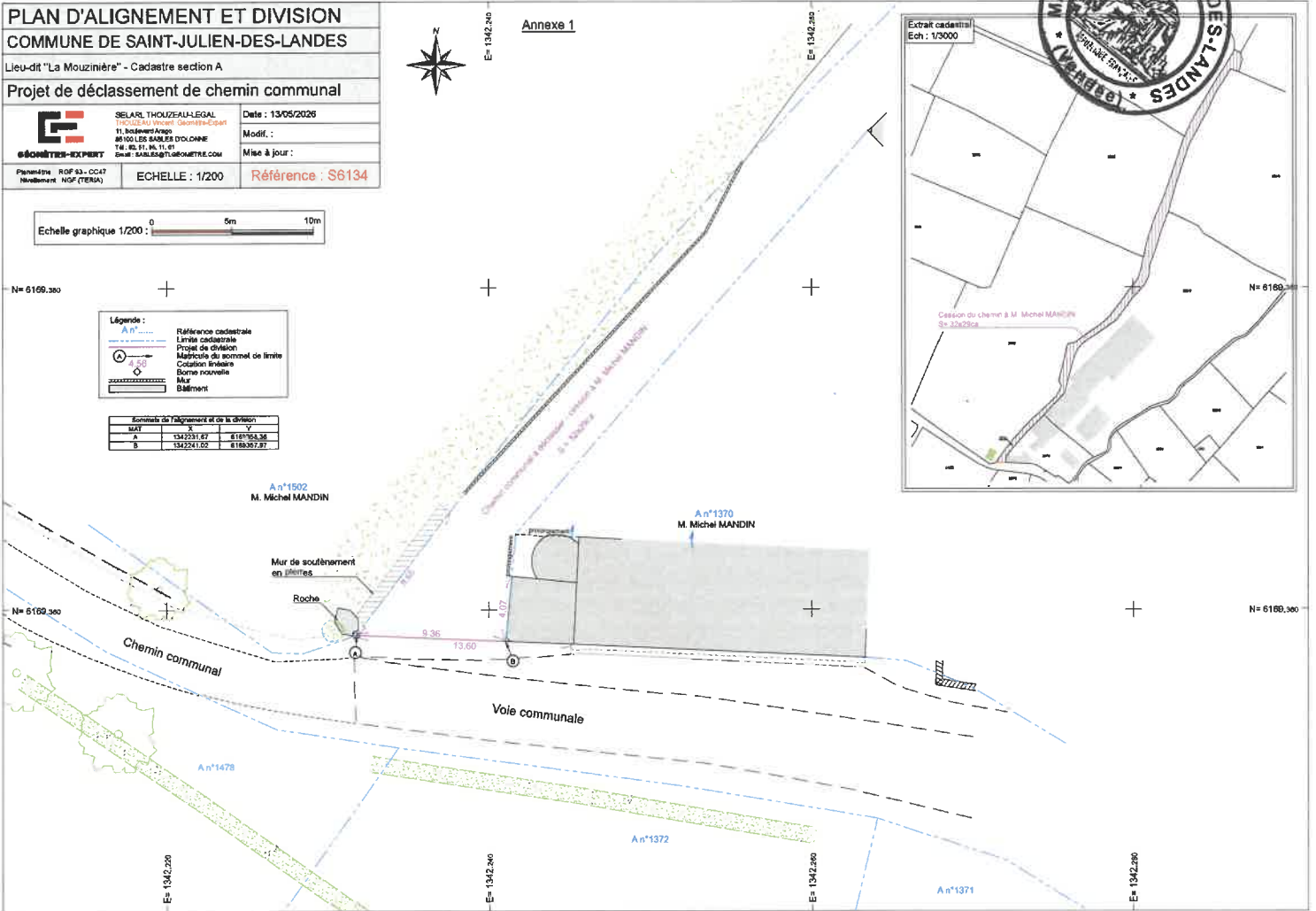
ECHELLE : 1/200      Référence : S6134



**Légende :**

- A n° : Référence cadastrale
- : Limite cadastrale
- - - - : Projet de division
- : Matricule du bornon de limite
- : Cotation linéaire
- : Borne nouvelle
- : Mur
- : Bâtiment

Bornons de l'alignement et de la division			
MAT	X	Y	z
A	1342231.67	6167353.36	
B	1342241.62	6168367.87	



Département :  
VENDEE

Commune :  
SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Section : A  
Feuille : 000 A 08

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 21/04/2026  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Annexe 2

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
Pôle Topographique Gestion Cadastre  
VENDEE  
Cité administrative Travot Rue du 93ème  
RI 85020  
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
tél. 02 51 45 12 39 -fax  
ptgc.vendee@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

